

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 17030**

Intitulé

TP Préparateur monteur en maroquinerie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère du Travail - Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP) Modalités d'élaboration de références : CPC Industrie	Le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

243s Tannage des peaux, fabrication de chaussures, articles de vêtements en peau

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le préparateur monteur en maroquinerie participe à la fabrication en série d'articles de maroquinerie en cuir et autres matières souples. Il fabrique essentiellement des produits haut de gamme à forte valeur ajoutée.

En respectant les critères de qualité et de production définis par l'entreprise, le préparateur monteur en maroquinerie assure la préparation des morceaux coupés et l'assemblage-montage d'éléments par collage pour les rendre prêts à être assemblés par piquage. Il réalise un autocontrôle permanent de sa production.

Le champ d'intervention est souvent limité, du fait des organisations industrielles basées sur un partage de tâches répétitives. Les préparateurs sont en contact entre eux pour les opérations situées en aval et en amont de leur poste de travail, afin de transmettre les éléments et les informations sur la série en cours.

Le préparateur monteur en maroquinerie réalise, dans un temps donné, les opérations qui lui sont confiées sur une ou plusieurs séries d'articles ou sur des composants d'articles. Il rend compte de son activité et de la qualité de sa production à son responsable hiérarchique, suivant des modalités propres à l'entreprise.

Il veille au bon fonctionnement du matériel utilisé et à l'opérationnalité de l'outillage, signale à son responsable hiérarchique les pannes machine à traiter par le service de maintenance.

Il agit à partir d'instructions orales ou écrites données par son responsable hiérarchique et éventuellement un descriptif opératoire tel qu'une fiche technique ou une fiche de consignes au poste.

Les éléments à transformer sont approvisionnés manuellement, à disposition sur un chariot ou dans des caisses, souvent en paquets représentant la série en cours.

Le travail s'effectue en atelier industriel, assis ou debout suivant les postes occupés. Il nécessite des petits déplacements pour des changements d'opération. Les actions sont répétitives et les cadences soutenues, nécessitant une attention permanente et une précision constante. L'ergonomie du poste de travail ainsi que la qualité de l'éclairage jouent un rôle important sur la réalisation des tâches.

Le préparateur monteur en maroquinerie travaille sur une ou plusieurs séries en interaction avec les autres opérateurs dans le cadre de chaînes ou d'îlots de fabrication.

Le port de vêtements de travail tels qu'une blouse ou des chaussures de sécurité est recommandé.

1. Réaliser la préparation d'éléments d'articles de maroquinerie :

Refendre les morceaux en cuir d'articles de maroquinerie.

Parer à la machine les morceaux d'articles de maroquinerie.

Encoller et contrecoller les morceaux d'articles de maroquinerie.

Surcouper à la presse à découper les morceaux d'articles de maroquinerie.

2. Réaliser le travail de table d'éléments d'articles de maroquinerie :

Remborder les morceaux d'articles de maroquinerie.

Monter par collage les articles de maroquinerie.

Finir les bords de morceaux, sous-ensembles et articles de maroquinerie.

Poser les accessoires de sous-ensembles et articles de maroquinerie.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

La fabrication d'articles de maroquinerie.

La fabrication d'articles de sellerie.

Préparateur en maroquinerie, monteur en maroquinerie.

Codes des fiches ROME les plus proches :

H2414 : Préparation et finition d'articles en cuir et matériaux souples

Réglementation d'activités :

Néant

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Le titre professionnel est composé de deux blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP) qui

correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel peut être complété par un ou plusieurs blocs de compétences sanctionnés par des certificats complémentaires de spécialisation (CCS) précédemment mentionnés.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 22 décembre 2015 modifié, relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 17030 - Réaliser la préparation d'éléments d'articles de maroquinerie :	Refendre les morceaux en cuir d'articles de maroquinerie. Parer à la machine les morceaux d'articles de maroquinerie. Encoller et contrecoller les morceaux d'articles de maroquinerie. Surcouper à la presse à découper les morceaux d'articles de maroquinerie.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 17030 - Réaliser le travail de table d'éléments d'articles de maroquinerie :	Remborder les morceaux d'articles de maroquinerie. Monter par collage les articles de maroquinerie. Finir les bords de morceaux, sous-ensembles et articles de maroquinerie. Poser les accessoires de sous-ensembles et articles de maroquinerie.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation)
Après un parcours de formation continue	X	Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation)
En contrat de professionnalisation	X	Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation)
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Code de l'éducation, notamment les articles L. 335-5, L. 335-6 et R. 335-13, R. 338-1 et R. 338-2 et suivants.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 04/04/2013 paru au JO du 31/05/2013 - Arrêté du 20/12/2017 paru au JO du 12/01/2018

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2016-954 du 11 juillet 2016 relatif au titre professionnel délivré par le ministre chargé de l'emploi

Arrêté du 22 décembre 2015 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi

Arrêté du 21 juillet 2016 portant règlement général des sessions d'examen pour l'obtention du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi

Arrêté du 21 juillet 2016 relatif aux modalités d'agrément des organismes visés à l'article R. 338-8 du code de l'éducation.

Références autres :

Equivalences définies par arrêté avec les certifications suivantes :

Pour plus d'informations**Statistiques :****Autres sources d'information :**

www.travail-emploi.gouv.fr

Lieu(x) de certification :

Centres agréés par le Ministère chargé de l'emploi.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**Historique de la certification :**

Certification précédente : Préparateur(trice) en maroquinerie